ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obligation d'emploi

Question écrite n° 68908

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche concernant l'employabilité des personnes en situation de handicap au sein de son ministère. La loi du 11 février 2005 a rénové et renforcé les obligations d'emploi des personnes handicapées auprès des différents employeurs en leur imposant de nouvelles sanctions au niveau des personnes privées. Concernant la situation dans la fonction publique d'État et hospitalière, il est fait obligation d'embaucher 6 % de travailleurs handicapés dans leurs effectifs dès lors que plus de vingt personnes, en équivalent temps plein, travaillent dans un service. Il est également possible de s'acquitter de cette obligation par le versement d'une contribution au fonds pour l'insertion des personnes reconnues travailleurs handicapés dans la fonction publique. Elle souhaiterait connaître le nombre de personnes reconnues travailleurs handicapés employées dans son ministère et l'ensemble des services sur lesquels il a autorité, conformément à la législation en vigueur, et le montant versé au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Texte de la réponse

Le taux de travailleurs handicapés au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) est de 4,13 % en 2008 ce qui représente 1 444 personnes reconnues travailleurs handicapés. Les différentes structures du ministère ont eu recours au cours de l'année écoulée aux entreprises du secteur protégé. Le total déclaré des fournitures ou prestations résultant de ces contrats représente 71 personnes comptant comme unités déductibles de la contribution versée au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Le montant versé au FIPHFP au titre de l'année 2008 s'est élevé à 1 959 334 EUR et à 2 418 376 EUR pour l'année 2009.

Données clés

Auteur : Mme Martine Carrillon-Couvreur
Circonscription : Nièvre (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68908
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche
Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 456
Réponse publiée le : 9 mars 2010, page 2643